

Règles d'ouverture

du parc zoologique, de la réserve naturelle du Lez et du bois de Montmaur

Dans le cadre de la prévention des feux de forêt, la réglementation définit 6 niveaux de risque en fonction des facteurs météorologiques : faible, léger, modéré, sévère, très sévère et exceptionnel.

Pour votre sécurité, la Ville de Montpellier a pris un arrêté (n°2013/0573/T/R) décrétant :

- La fermeture totale du bois de Montmaur et de la réserve naturelle du Lez et la fermeture partielle du parc zoologique en cas de risque sévère d'incendie,
- La fermeture totale des 3 espaces en cas de risque très sévère ou exceptionnel d'incendie.

Nous vous invitons à vous renseigner sur le risque d'incendie auprès du parc zoologique avant votre visite :

04 67 54 45 23

Attention : la réserve naturelle du Lez peut être fermée à tout moment en fonction du risque (incendie, inondation, vent...)



N° d'urgence du parc :

06 03 37 26 81

En cas d'alerte, vous devez respecter strictement les consignes données par le service sécurité et évacuer le parc calmement.

Appel d'urgence :
Pompiers : 18 ou 112,
Police nationale : 17



Interdiction de fumer
Risque d'incendie
No smoking
Risk of fire

Les chemins

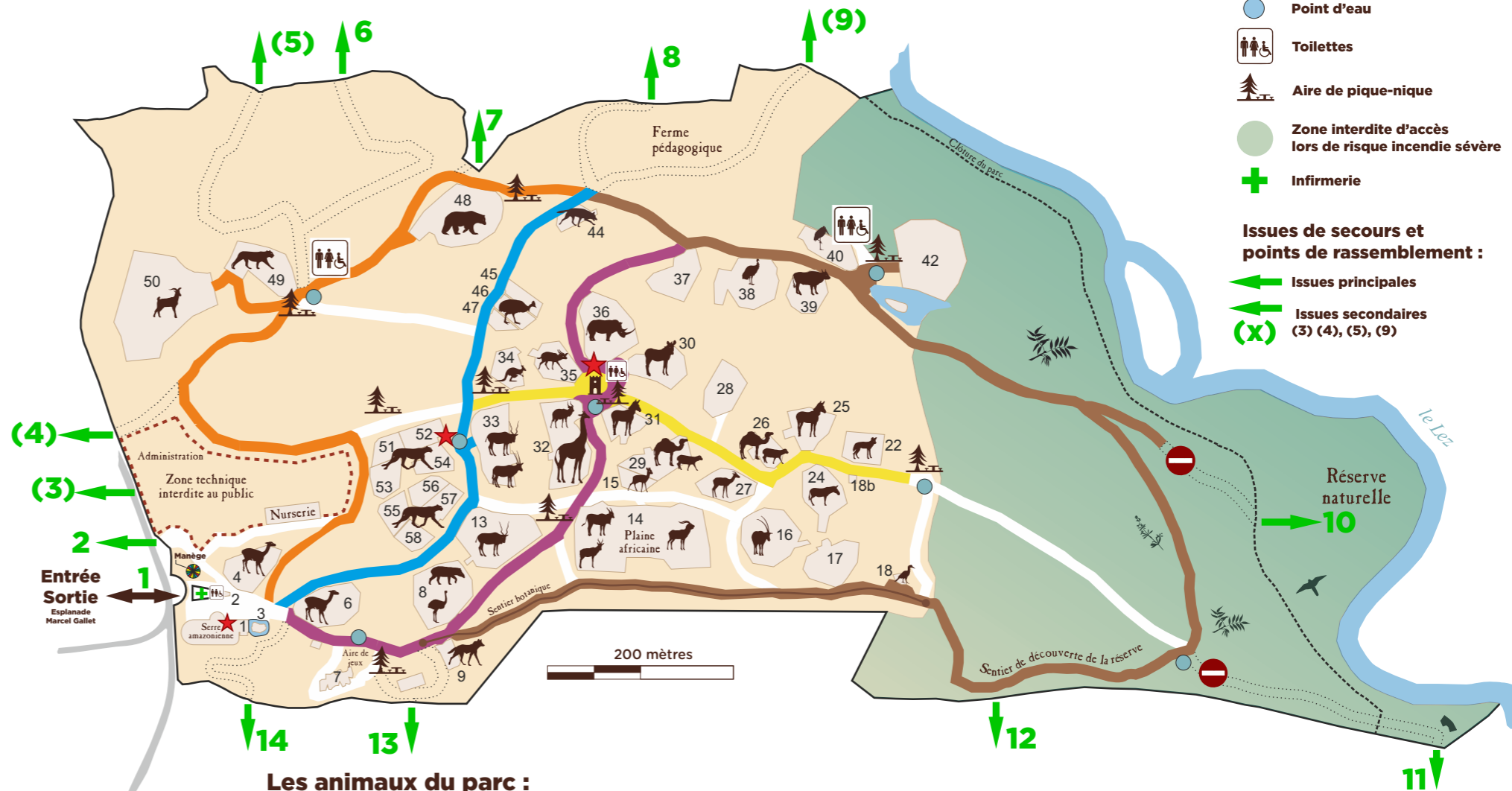
La ferme, 700 m, 14 min

Le marais, 850 m, 16 min

Le naturaliste, 2100 m, 45 min

Les lycans, 600 m, 12 min

Les ours, 1100 m, 26 min



Légende

- ★ Point rencontre soigneur animalier
- Point d'eau
- ♿ Toilettes
- 🌲 Aire de pique-nique
- ⊘ Zone interdite d'accès lors de risque incendie sévère
- ⊕ Infirmier
- ➡ Issues principales
- ➡ (X) Issues secondaires (3) (4), (5), (9)

Les animaux du parc :



En raison du projet de rénovation du zoo, certains enclos sont temporairement inoccupés.

Serre amazonienne	1	Éland du Cap	14	Mouton du Cameroun	26, 29	Banteng	39
Amazone	2	Damalisque	14	Gazelle de Mhorr	27	Marabout	40
Ara de Buffon	2	Cobe de Mrs Gray	14	Zèbre de Grévy	30	Loup ibérique	44
Tamarin empereur	3	Dik-dik de Kirk	15	Girafe	32	Casoar	45 à 47
Singe hurleur noir	3	Oryx algazelle	16	Nyala	32	Ours brun de Syrie	48
Vigogne	4, 6	Bucorve d'Abyssinie	18	Oryx d'Arabie	33	Lion d'Asie	49
Tapir	8	Lycaon	22	Wallaby	34	Bharal	50
Nandou	8	Onagre de Perse	24	Bongo	35	Guépard	51 à 58
Loup à crinière	9	Zèbre de Hartmann	25, 31	Rhinocéros blanc	36		
Addax	13, 33	Dromadaire	26, 29	Émeu	38		

La Ville de Montpellier s'est engagée avec conviction dans une démarche de développement durable. Dans ce contexte, le parc de Lunaret et son zoo préservent des espèces menacées, tant animales que végétales.

Cette politique environnementale se renforce avec la restauration de la garrigue, la gestion du couvert forestier et la mise en œuvre de gros travaux de restructuration du parc.

Ce patrimoine naturel exceptionnel n'en est pas moins fragile, du fait de son exposition au risque incendie. Il est de notre responsabilité à tous de veiller au respect des consignes de sécurité, dans le cadre de la prévention des feux de forêt.

Comptant sur votre collaboration pour respecter les consignes de sécurité, nous vous souhaitons une agréable promenade dans l'un des écrins verts de Montpellier.



Michaël Delafosse
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Horaires

Le parc zoologique et la serre amazonienne

Du 1er avril au 30 septembre	9h30-18h30
Du 1er au 31 octobre	10h-18h
Du 1er novembre au 31 janvier	10h-17h
Du 1er février au 31 mars	10h-18h

L'accès à la serre amazonienne n'est plus possible 1h avant sa fermeture.

L'accès au parc zoologique n'est plus possible 30min avant sa fermeture.

La réserve naturelle du Lez

Du 1er avril au 30 septembre	9h30-18h
Du 1er au 31 octobre	10h-17h30
Du 1er novembre au 31 janvier	10h-16h30
Du 1er février au 31 mars	10h-17h30

Les agents de sécurité commencent la procédure de sortie du public 30 minutes avant sa fermeture.

**Fermé le lundi, hors lundis fériés
et lundis de vacances scolaires de la zone C.**

Tout savoir : www.zoo.montpellier.fr

A savoir

Le parc de Lunaret et son zoo bénéficient, dans l'intérêt de tous, d'un plan de restructuration. Celui-ci prévoit notamment la création ou le déplacement d'enclos, la construction de nouveaux bâtiments ou l'abattage d'arbres dans le but de restaurer une diversité floristique aujourd'hui disparue. Dans ce contexte d'évolution, nous pouvons être contraints de fermer provisoirement certains chemins et de maintenir temporairement certains enclos vides.

Nous vous remercions de votre compréhension.



PARC DE LUNARET

PLAN DU PARC CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ne pas jeter sur la voie publique

